



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue
Compte-rendu du groupe de travail « Cadre de vie » n°2
Secteur Tête de Camargue
5 juin 2023**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Accueil, présentation des intervenants et de l'organisation de la réunion
- Partage d'informations sur le projet : état d'avancement du projet, objectifs du groupe de travail, retour sur les précédentes rencontres avec les riverains, rappels sur procédures foncières, ...
- Le projet (technique) sur le secteur Tête de Camargue : tracé / emprises, rétablissements, protections acoustiques, insertion paysagère / architecturale, vidéo de la maquette 3D
- Autres effets du projet sur le cadre de vie
- Temps d'échanges
- Suites et clôture de la séance

HEURE DE DEBUT : 17h30

HEURE DE FIN : 20h30

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Stéphane SAINT-PIERRE, du cabinet Nicaya conseil qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation, présente les intervenants et partage les règles de travail pour favoriser le bon déroulement de cette réunion.

SYNTHESE DES ECHANGES

1) Partage d'informations sur le projet

- État d'avancement du projet et objectifs du groupe de travail
- Retour sur les précédentes rencontres
- Rappel : point d'information sur les procédures foncières

Voir support de présentation : diapositives 4 à 20

Julien MENOTTI, responsable d'opération au sein de la DREAL PACA, en charge du projet de contournement autoroutier d'Arles, rappelle les objectifs du projet, présente sa consistance à date et précise le calendrier prévisionnel du projet jusqu'à la mise en service du contournement.

Il rappelle ensuite le dispositif de concertation mis en place par le maître d'ouvrage et reviens sur les précédentes rencontres avec les riverains : 1^{er} groupe de travail « Cadre de vie » du 25/11/2021 sur le secteur Tête de Camargue et permanences individuelles avec les riverains organisées (mars 2022).

Enfin, il renouvelle le point d'information sur les procédures foncières prévues dans le cadre du projet, déjà présenté lors du précédent groupe de travail : définition du besoin foncier pour le projet, cadre réglementaire des procédures, modalités d'information des propriétaires concernés.

Échanges avec les participants

Point d'information sur les procédures foncières

- Un participant souhaite savoir s'il existe une distance minimale entre l'autoroute et une habitation à partir de laquelle une procédure d'acquisition serait automatiquement réalisée.
 - Julien MENOTTI indique que la loi ne prévoit pas de distance réglementaire à partir de laquelle l'acquisition d'un bien serait obligatoire : les acquisitions sont étudiées au cas par cas.
 - Il précise que seule une loi interdisant la construction de nouvelles habitations à moins de 100m d'une autoroute existe aujourd'hui.
- Une participante indique que le nom « contournement d'Arles » lui paraît inapproprié car le tracé actualisé évite le centre-ville mais traverse tout de même des quartiers de la commune (par ex. Gimeaux) : le nom « traversée autoroutière d'Arles » lui semble plus appropriée.

- Un participant souligne que la réalisation du projet causera une perte de valeur des biens non-acquis et situés à proximité de la future autoroute.
 - Julien MENOTTI indique qu'il n'est pas prévu de compensation financière des effets du projet sur la valeur du bien, pour les habitations situées à proximité qui ne seraient pas acquises par le concessionnaire.
 - L'objectif du maître d'ouvrage est de réduire au maximum les nuisances causées par le projet via la mise en place de protections acoustiques, des mesures d'insertion paysagère et architecturale, ...et ce, afin de limiter la perte de valeur de ces biens.
- Une participante souhaite savoir s'il est possible de négocier les montants proposés par le concessionnaire du projet pour l'acquisition des biens / parcelles.
 - Julien MENOTTI indique que les estimations des biens concernés sont réalisées par le service des Domaines de l'État sur la base d'une situation sans projet de contournement et compte-tenu des prix pratiqués lors de ventes de bien similaires. Une fois l'estimation réalisée, le concessionnaire proposera aux propriétaires un montant au moins équivalent à cette estimation : il n'est pas possible de proposer un montant inférieur. Les propriétaires ont la possibilité d'engager des négociations avec le concessionnaire afin d'obtenir une proposition plus élevée. En cas de désaccord, c'est le juge de l'expropriation qui fixera le montant définitif, à l'issue d'une procédure judiciaire (ce montant ne peut être inférieur à l'estimation du service des Domaines).
 - Julien MENOTTI rappelle que la grande majorité des acquisitions se règle lors de négociations à l'amiable entre les propriétaires et le concessionnaire.
- Un participant indique que, pour les habitations qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une acquisition, les mesures prévues par le maître d'ouvrage sont des écrans de protection et des plantations.
 - Julien MENOTTI précise que l'ensemble des mesures prévues pour le cadre de vie des riverains sont détaillées dans la suite de la présentation.
- Pierre RAVIOL, Adjoint à la Ville d'Arles, souligne qu'il faudra tenir compte des cas spécifiques concernés par les acquisitions, notamment dans le cadre d'exploitations agricoles qui seraient coupées en deux par l'autoroute.
 - Julien MENOTTI indique que les capacités à poursuivre l'exploitation des terres seront étudiées et constitueront un facteur pris en compte dans les propositions d'acquisitions.

2) Le projet technique sur le secteur Tête de Camargue

- Tracé / emprises
- Rétablissements routiers / agricoles / modes doux
- Protections acoustiques
- Principes d'insertion paysagère / architecturale
- Vidéo de la maquette 3D du projet

Voir support de présentation, diapositives 21 à 55

Julien MENOTTI présente le tracé actualisé du contournement autoroutier sur ce secteur et détaille les emprises du projet : ouvrages, bassins, ...

Il rappelle ensuite les impacts du projet sur les cheminements sur le secteur de Tête de Camargue et présente les rétablissements prévus dans le cadre du projet, leurs fonctionnalités et hauteurs respectives.

Il partage ensuite les effets du projet sur l'ambiance sonore du secteur et les mesures de protections acoustiques prévues.

Enfin, il présente les principes d'insertion paysagère et architecturale du projet (ouvrages, viaduc, remblais), illustrés dans une vidéo de la maquette 3D du projet sur le secteur Tête de Camargue.

Échanges avec les participants

Tracé / emprises du projet

- Une participante interroge la DREAL sur les potentiels ralentissements à prévoir aux échangeurs du contournement, en raison des barrières de péage.
 - Julien MENOTTI précise que les autoroutes nouvellement construites n'ont désormais plus de barrières de péage, en raison de la forte consommation de foncier et des ralentissements qu'elles impliquent : ce sont désormais des portiques dits « flux libres » qui sont installés et scannent les plaques d'immatriculation des véhicules, sans ralentissement.
- Une participante souhaite connaître l'origine des matériaux utilisés pour constituer les remblais du projet.
 - Julien MENOTTI indique que les modalités des travaux : origine des matériaux, dispositifs d'acheminement, ... seront présentés lors de l'Enquête Publique prévue en 2024. Ces modalités seront inscrites dans le dossier des engagements de l'État, document transmis au futur concessionnaire du projet et lui imposant des règles dans la conduite des travaux.

Protections acoustiques

- Un participant interroge la DREAL sur l'efficacité des isolations de façade en période estivale, lorsque les fenêtres d'une habitation sont ouvertes.
 - Julien MENOTTI rappelle que les écrans et merlons de protection sont toujours privilégiés par le maître d'ouvrage, par rapport aux isolations de façade.
 - Il précise que les isolations de façade ne sont efficaces que lorsque les fenêtres / portes de l'habitation sont fermées.
- Un participant souhaite savoir si les écrans de protection sont mis en place durant les travaux de construction de l'autoroute.
 - Julien MENOTTI indique que les protections sont installées lors de la construction de l'autoroute et effectives lors de la mise en service de l'autoroute.

3) Autres effets du projet sur le cadre de vie

- Effets sur la sécurité routière et la congestion
- Impacts chantier
- Impacts sur l'air / santé

Voir support de présentation, diapositives 56 à 66

Julien MENOTTI complète la présentation du projet technique sur le secteur Tête de Camargue par un partage des effets du projet de contournement autoroutier sur la sécurité routière et la congestion sur le territoire du Pays d'Arles. Il partage également les impacts attendus du projet lors de sa phase chantier ainsi que sur l'air / santé.

Échanges avec les participants

Cette présentation n'a pas suscité de prise de parole en plénière des participants.

4) Temps d'échanges en atelier

Voir support de présentation, diapositives 66 et 69

Julien MENOTTI invite les participants à se rendre sur différents espaces thématiques afin de prendre connaissance, de manière individuelle, des éléments présentés en plénière :

1. Tracé / emprises ; rétablissements ; protections acoustiques
2. Insertion paysagère / architecturale ; re-visionnage de la vidéo maquette 3D
3. Rappels sur les procédures d'acquisition foncière

Les participants sont invités à qualifier les composantes du projet actualisé présenté par le maître d'ouvrage : points positifs / négatifs, remarques, questions.

Fin de la réunion

L'ordre du jour ayant été abordé et en l'absence de questions complémentaires des participants, Julien MENOTTI présente les prochaines étapes du processus d'élaboration du projet de contournement autoroutier jusqu'à l'Enquête Publique prévue en 2024.

Il remercie ensuite les participants et clôture la réunion.

Liste des participants

Nom	Prénom
AMANS	Gérard
BELLMUNT	Michel
BLANCHET	Philippe
BLANCHET	Claude
BLANCHET	Irène
BOUCETTA	Naïma
BOUSQUET-FABRE	Marie-Hélène
CANAVAGGIA	Jacques
CAPARROS	Lucette
CHABAUD	Maxime
CHIESA	Monique
DESMARIES	Monique
FERRAND-COCCIA	Marie-Amélie
GUILLOT	Emmanuelle
HERVIOU	Yannick
KUGENER	Philip
LENOIR	Lionel
PALIES	Claude
PONS	Paul
RAVIOL	Pierre
REIBEL	Christine
REIBEL	Patrick
TILLOI	Marius
TILLOI	Jean
TRIVELLA	Serge
TRIVELLA	Patricia